

*IVG : question éthique autour
du choix de la méthode en
milieu hospitalier*

*La liberté de choix des patientes à l'aune de nos organisations et
de nos idées reçues*

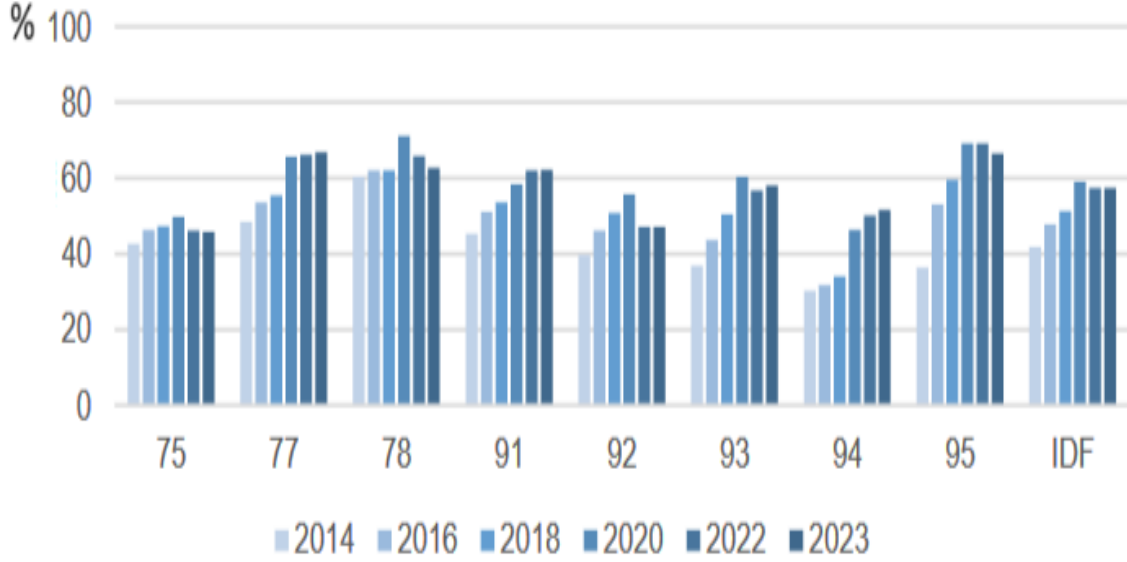


IVG hospitalières en 2023 en Ile de France

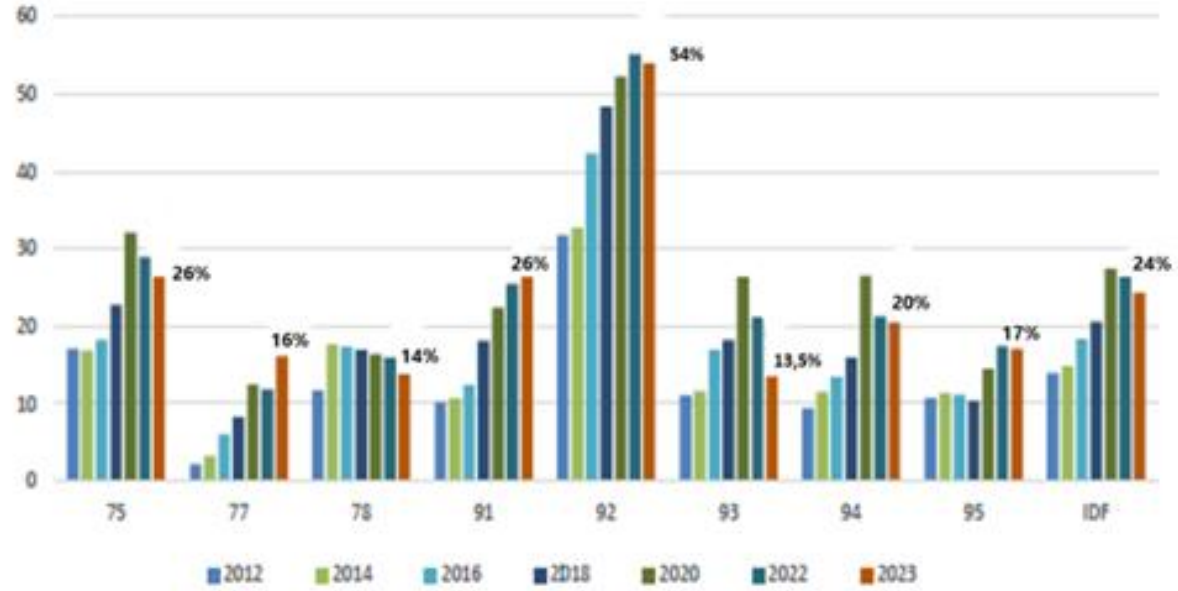
- 28904 IVG sont faites dans les établissements de santé
soit 1 IVG sur deux
 - dont 16401 par méthode médicamenteuse presque **2/3 des IVG faites à l'hôpital**
- 85% avant 9 SA; 5 % entre 12 et 14 SA et en 2023 663 (1%) après 14 SA

Grande variabilité des méthodes selon les départements :

Proportion des IVG médicamenteuses hospitalières entre 2014 et 2023



Proportion des IVG réalisées sous anesthésie locale sur l'ensemble des IVG instrumentales dans les départements franciliens entre 2012 et 2023



Prise en charge de l'IVG jusqu'à 16 SA : critères de choix médicaux

- Avant l'apparition d'un sac : médicamenteuse
« protocole grossesse de localisation
indéterminée »
- De 5 à 9 SA (63J) les 2 techniques,
médicamenteuse et instrumentale, sont
possibles
- Après 9 SA : les deux techniques sont
possibles. La méthode recommandée est la
méthode instrumentale (HAS).

L'éthique médicale

« L'étude des enjeux éthiques présents dans une pratique médicale ou un choix d'organisation de santé est menée sous l'angle de quatre grands principes : la bienfaisance, la non-malfaisance, le respect de l'autonomie et la justice. »*

*Principes et fondements de l'éthique médicale et de l'argumentation éthique d'une décision *Pr Grégoire Moutel & Guillaume Grandazzi*; <https://www.espace-ethique-normandie.fr/9531/>
Principles of biomedical ethics; T.Beauchamps et J.Childress, 1994; Oxford University Press

Réflexions autour de situations cliniques

3 cas particuliers en IVG instrumentale

Demande d'IVG instrumentale le jour de la
consultation

Demande d'IVG instrumentale à 6,5 SA

Demande d'IVG instrumentale à 8 SA et pénurie de
place au bloc

2 situations liées au terme

- Demande d'IVG très précoce, à moins de 5 SA
- Demande d'IVG entre 15 SA et 16 SA

Quand nos organisations choisissent la méthode

- Demande d'IVG avec AG dans un CIVG n'en pratiquant quasiment pas
- Demande d'IVG instrumentale avec AL dans un CIVG n'en pratiquant pas
- Demande d'IVG dans un CIVG où la méthode est imposée selon le terme
 - Médicamenteuse obligatoire avant 9 SA

Conclusion

- Adapter les propositions thérapeutiques à la demande exprimée dans l'entretien singulier
- Tensions résultants des contraintes de moyens et organisationnelles en établissement de santé
- Trouver les voies dans ces contraintes (et dans nos représentations) pour conjuguer offres de soins et autonomie, bienfaisance et justice

Merci de votre attention



<https://ivglesadresses.org>

<https://ivglesinfos.org>